

PROCES-VERBAL

Objet : | Élection des représentants du quart parents

Date de la séance : Lundi 2 octobre 2023 à 19h30

Aula du Collège Courbet - La Tour-de-Peilz

Présidence : Vincent Bonvin Auteur : Carole Dind

M. Hubert Olivier, directeur de l'Établissement primaire et secondaire, et M. Vincent Bonvin, municipal du dicastère Famille, Jeunesse, Sport et Culture, président du Conseil d'établissement, souhaitent une cordiale bienvenue à toutes les personnes présentes. 12 personnes participent à cette séance.

Le Conseil d'établissement est composé de 16 membres, répartis en quatre quarts :

- Un quart constitué de représentants des autorités communales (le municipal responsable des écoles, président du Conseil d'établissement, et trois membres du Conseil communal)
- Un quart constitué de représentants des parents d'élèves qui fréquentent l'établissement de La Tourde-Peilz
- Un quart constitué de professionnels actifs au sein de l'établissement scolaire (le directeur et trois représentants du corps enseignant)
- Un quart constitué de membres de la société civile concernés par la vie de l'établissement, actuellement la responsable des UAPE au sein de la Fondation des structures d'accueil de l'enfance, le délégué à la jeunesse et aux sports et l'adjoint du chef concierge des bâtiments scolaires (+ un poste vacant)

Le règlement du Conseil d'établissement peut être consulté sur le site internet de la commune. Le Conseil d'établissement se réunit en général 3 à 4 fois par année. Il a la possibilité de créer des groupes de travail selon des thématiques particulières. Les représentants des parents sont élus pour une durée de trois ans, les autres quarts sont nommés pour la durée de la législature.

L'art. 33 de la loi sur l'enseignement obligatoire régit le rôle et les compétences du Conseil d'établissement, qui est chargé également de tenir le stand pâtisseries lors de la Fête de la Jeunesse dans le but de récolter de l'argent pour le Fonds des colonies de vacances. Une adresse électronique est à la disposition des parents d'élèves qui souhaitent prendre contact avec leurs représentants (quartparents@outlook.com). Ceux-ci peuvent aussi être contactés par téléphone ou par le biais des réseaux sociaux. Toutes les informations relatives au quart parents se trouvent sur le site internet de la commune, rubrique « Vivre à La Tour/Ecoles ». En règle générale, le vice-président du Conseil d'établissement vient du quart parents. Il a la responsabilité d'organiser et gérer le stand de pâtisseries pendant la Fête de la Jeunesse.

M. Yvan Kraehenbuehl, actuel vice-président, donne quelques explications sur le rôle du quart parents et les différentes thématiques sur lesquelles il peut discuter. Le quart parents tient le stand pâtisseries

de la Fête de la Jeunesse et participe activement au cortège. Il est disponible et à l'écoute des parents d'élèves, il récolte informations et idées qu'il peut rapporter au Conseil d'établissement. Il dialogue avec la Commune, la direction des écoles et les acteurs de la vie scolaire. Il a le soutien de l'Association vaudoise des parents d'élèves (APE Vaud). Selon le règlement, une assemblée générale est organisée une fois par année.

Onze candidatures ont été déposées. L'élection a lieu à bulletin secret, à la majorité absolue au 1er tour, à la majorité relative au 2e tour. Chaque candidat dispose de deux minutes pour se présenter et indiquer ses motivations à faire partie du Conseil d'établissement. Les candidats sont :

- 1. Alejandra Egli Francine et André 4P et 2P
- 2. Ludovic Rioux Kenzo 8P
- 3. Jacob Turmel Joseph 3P
- 4. Héraclès Dellas Hera 5P
- 5. Alexis Dartois Hiromi et Agathe 6P et 4P
- 6. Kader Chalabi Safia et Naila 4P et 6P
- 7. Mathieu Rieder Alexandra 8P
- 8. Yvan Kraehenbuehl Nora Simond et Matt Simond 7P et 8P
- 9. Vanessa Costanzo Malia et Luna 10VP et 6P
- 10. Abdulsalam Mohamad Nojdar Mohamad 3P
- 11. Alexandre Stettler Mathis 8P

Une douzième personne s'annonce : Valentina D'Ignazio - Christian Rosi 1P

- M. Jacob Turmel est absent (il ne participe pas au scrutin), Mme Vanessa Costanzo est excusée.
- M. Alexandre Stettler retire sa candidature.
- M. Vincent Bonvin en profite pour remercier les membres sortants pour leur travail. Les débats ont toujours été riches, intéressants et respectueux.
- M. Hubert Olivier et M. Alexandre Stettler fonctionnent comme scrutateurs.

Résultat du scrutin (1er tour)

<u>Bulletins</u> <u>délivrés</u>	<u>Bulletins</u> <u>rentrés</u>	<u>Nuls</u>	Bulletins valables	dont blancs	<u>Majorité</u> <u>absolue</u>
12	12	0	12	0	7
Sont élus :			Obtiennent des voix :	:	
Yvan Kraehenbu	iehl 10 voix		Alejandra Egli	5 voix	
Mathieu Rieder	8 voix		Kader Chalabi	5 voix	
			Alexis Dartois	5 voix	
			Ludovic Rioux	4 voix	
			Abdulsalam Mohar	mad 2 voix	
			Valentina D'Ignazio	o 2 voix	
			Héraclès Dellas	1 voix	

Résultat du scrutin (2e tour)

Bulletins délivrés	Bulletins rentrés	<u>Nuls</u>	Bulletins valables	dont blancs
12	12	1	11	0

Sont élus : Obtiennent des voix :

Alejandra Egli 5 voix Ludovic Rioux 4 voix
Kader Chalabi 5 voix Valentina D'Ignazio 2 voix
Alexis Dartois 1 voix
Abdulsalam Mohamad 1 voix
Héraclès Dellas 1 voix

Félicitations aux personnes élues! Celles qui ont obtenu des voix sont considérées comme viennent ensuite en cas de démission d'un membre du quart parents.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20h30. Elle est suivie d'une partie apéritive.

Prochaine séance	
Date et heure : Jeudi 9 novembre 2023 à 19h30	

La Tour-de-Peilz, le 3 octobre 2023

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Le Président La Secrétaire Vincent Bonvin Carole Dind